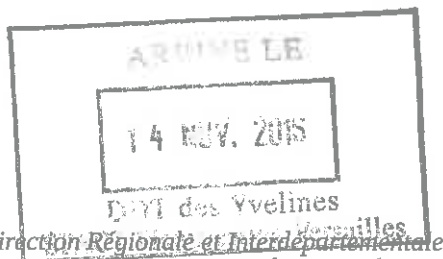


11/031



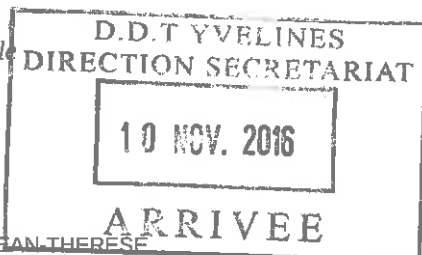
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Service du développement durable
des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Nos réf. : 201611256

Vos réf. :

Affaire suivie par : Claude SAINT-JEAN-THERÈSE
claude.saint-jean-therese@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 71 28 45 34



Paris, le 10 3 NOV. 2016

Le Directeur adjoint

à

Monsieur le Directeur
Direction départementale des territoires des
Yvelines
service environnement
35 rue Noailles
78011 Versailles cedex

À l'attention de Monsieur Benjamin Collin

Objet : Révision du POS du Tertre-Saint-Denis en vue de l'élaboration d'un PLU – Examen au cas par cas –
Demande de contribution

PJ : les éléments du dossier sont transmis par mail

Dans le cadre de la procédure mentionnée en objet, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (mission régionale d'autorité environnementale) a été saisie, par courrier du 13 octobre 2016, d'une demande d'examen au cas par cas, conformément aux articles R.104-28 à 33 du code de l'urbanisme.

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale, la compétence d'autorité environnementale pour les plans locaux d'urbanisme est confiée à la **mission régionale d'autorité environnementale (MRAE)** du Conseil général de l'environnement et du développement durable et « le service régional chargé de l'environnement [la DRIEE] instruit le dossier et transmet son avis à la mission régionale qui prend alors sa décision ».

Compte-tenu des politiques que vous portez, je vous sollicite afin de recueillir votre analyse concernant la nécessité d'une évaluation environnementale pour cette procédure.

L'accusé de réception de la demande d'examen au cas par cas a été émis le 26 octobre 2016. L'autorité environnementale doit prendre une décision avant le 26 décembre 2016. Je vous remercie de me communiquer vos éléments avant le **29 novembre 2016**.

Je reste à votre disposition pour toute question relative à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Adjoint au chef de pôle
évaluation environnementale
et aménagement des territoires
S.D.D.T.E
D.R.I.E.E. Île-de-France

Quay
Samy OUAHSINE

